

Importance de l'élargissement des voies d'admission légales en Europe

Anja Klug

Directrice du Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein



« Je ne risquerais pas
ma vie
si j'avais d'autres
options »



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Les voies d'admission légales

« tout mécanisme permettant l'entrée légale *et* le séjour dans un pays tiers »

Sommaire

1. Contexte
2. Objectifs des voies d'admission légales
3. Les différents types des voies d'admission légales
4. Voies d'admission légales en Suisse

Contexte mondial

60 mio. de personnes en fuite
dont 20 mio. de réfugiés

Plus de **86%** des réfugiés sont accueillis par des pays émergents
et en développement

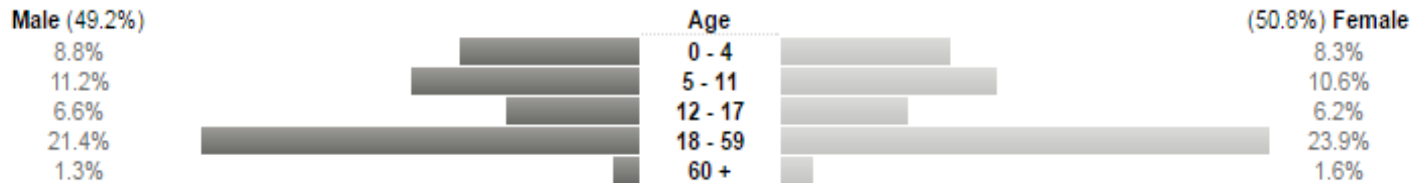
- Turquie 1,84 mio. de réfugiés
- Pakistan 1,51 mio.
- Liban 1,2 mio.
- Iran 982'000
- Ethiopie 660'000

Augmentation importante des demandes d'asile en Europe, MAIS faible
en comparaison internationale.

Contexte démographique

Dans les pays voisins de la Syrie

Demography

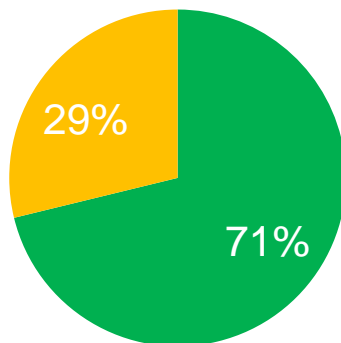


- Ca. 50% femmes
- Ca. 50% enfants

En Europe

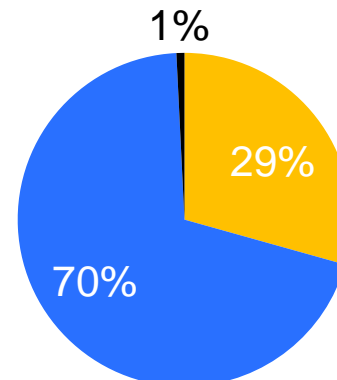
2015

■ EU+ Hommes ■ EU+ Femmes



2015

■ 0-17 ■ 18-64 ■ >64



- Ca. 30% femmes
- Ca. 30% enfants

Partage mondial des responsabilités

Agenda 2016

- Conférence IV sur la Syrie, 4 février, London
- Réunion de haut niveau sur le partage au plan mondial des responsabilités par des voies d'admission des réfugiés syriens, 30 mars, Genève
- Forum sur les nouvelles approches relatives aux déplacements forcés et prolongés, 4-6 avril, Royaume-Uni
- Réunion de haut niveau sur les mouvements de grande ampleur de réfugiés et de migrants, 19 septembre, New York



Objectifs des voies d'admission légales

« *Les voies d'admission légales sont la seule alternative aux passeurs* »

Elles sont sûres...

- Permettent aux réfugiés d'accéder à la sécurité et à la protection, en particulier pour les plus vulnérables
- Limitent le besoin des réfugiés de recourir à des solutions irrégulières et dangereuses

... équilibrées

- Soulagent la pression sur les pays accueillant un grand nombre de réfugiés
- Manifestent la coopération internationale, la solidarité et le partage des responsabilités

... gérables

- Permettent aux Etats de destination de mettre en place des procédures de sélection et de facilitation appropriées pour les réfugiés arrivant sur leur territoire.

Types de voies d'admission légales

« tout mécanisme permettant l'entrée légale *et* le séjour dans un pays tiers »

Voies humanitaires d'admission

Spécifiquement conçues pour offrir une protection et des solutions **aux réfugiés les plus vulnérables.**

Autres voies d'admission

Conçues pour offrir une protection et des solutions aux réfugiés, pas uniquement réservées aux personnes vulnérables.

Types de voies d'admission légales

Voies humanitaires d'admission

Réinstallation

Visa humanitaire

Parrainage privé

Evacuation
sanitaire

Autres voies d'admission

Admission des
membres de la
famille

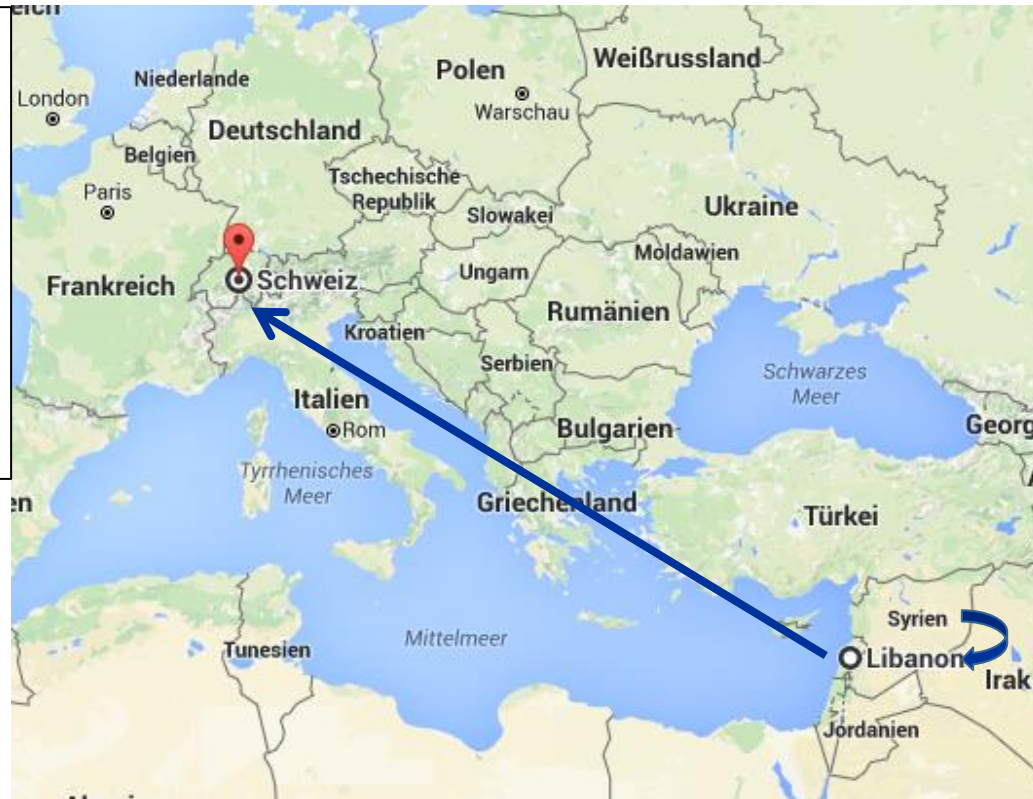
Systèmes de
mobilité de la
main-d'œuvre

Bourses
d'études et
d'apprentissage

Réinstallation

- Réinstallation durable
- Réfugiés particulièrement vulnérables

Etat tiers:
accorde une protection durable aux réfugiés et offre une possibilité d'intégration



Premier Etat d'accueil:
absence de protection durable

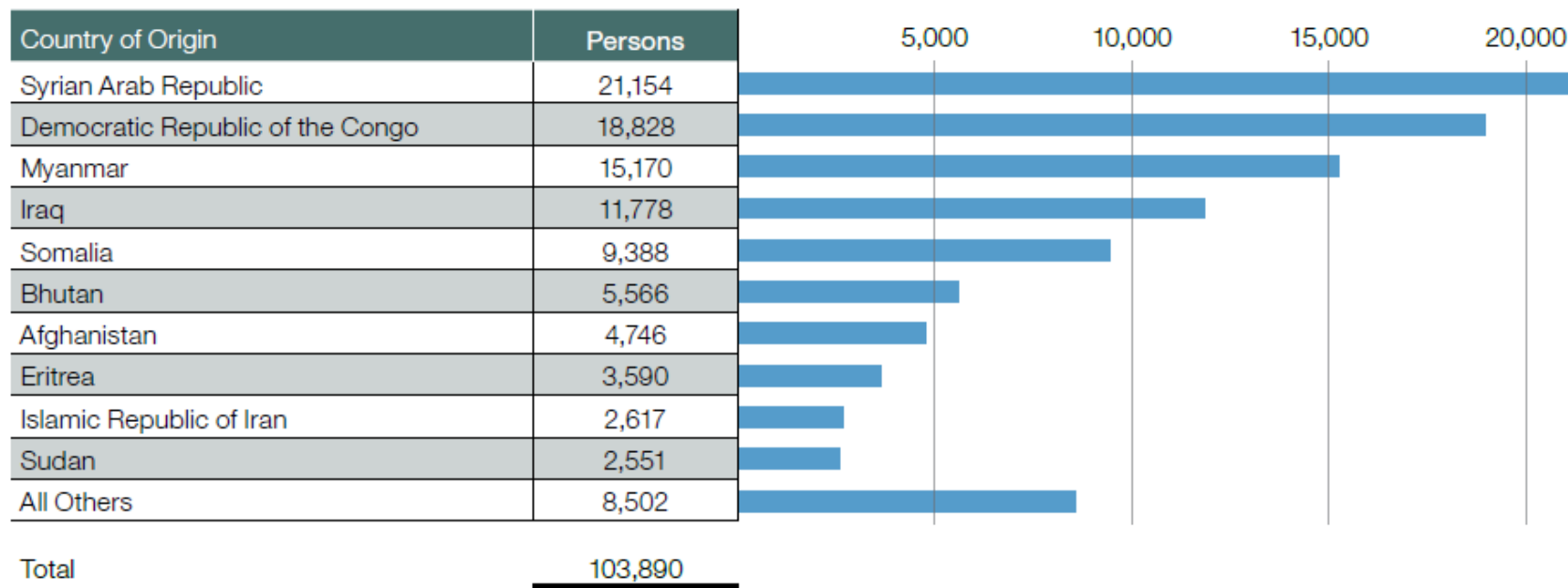
Qui peut être réinstallé ?

1. **Réfugié** reconnu par le HCR
2. **Sans autre solution durable** : pas de retour dans l'Etat d'origine possible, ni de séjour dans le premier Etat d'accueil
3. Remplit un ou plusieurs des **critères de sélection** du HCR pour la réinstallation:
 - Besoins d'une protection juridique ou physique
 - Victimes de violence ou de torture
 - Besoins médicaux
 - Filles et femmes vulnérables
 - Enfants et adolescents vulnérables
 - Regroupement familial
 - Réfugiés sans perspective d'intégration locale



Principaux pays d'origine

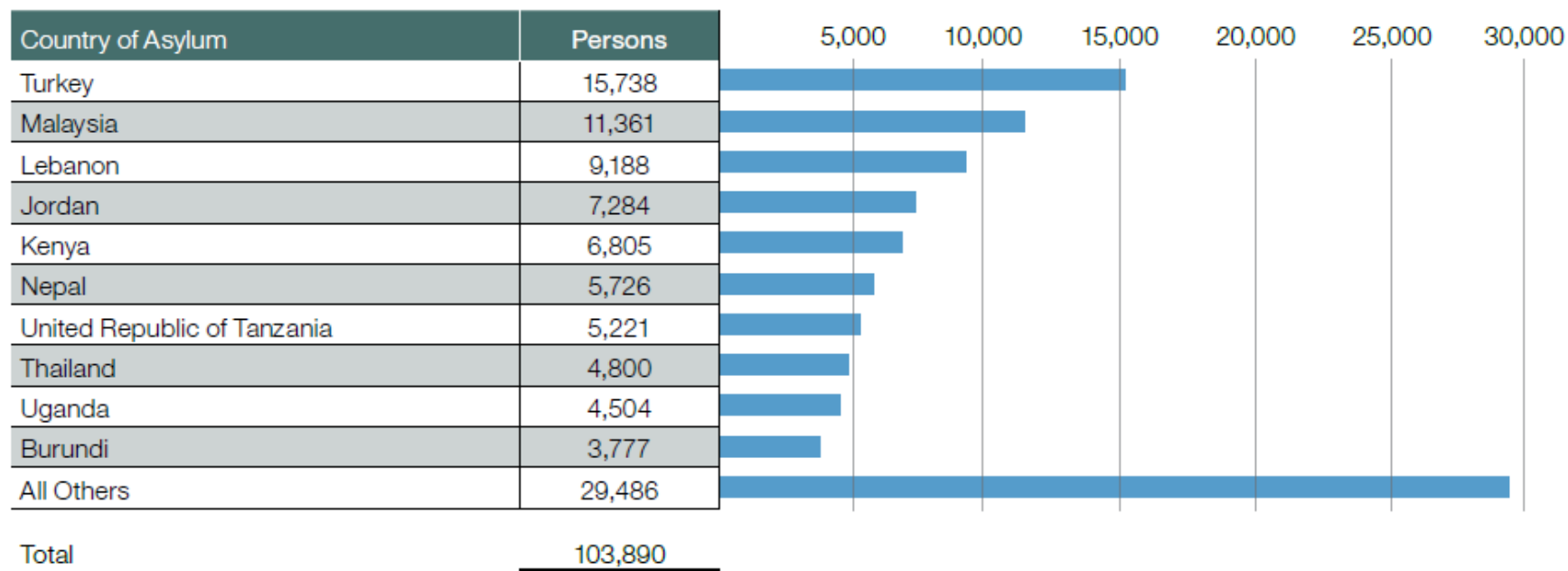
2014



Source : UNHCR, Projected Global Resettlement Needs 2016, p. 49.

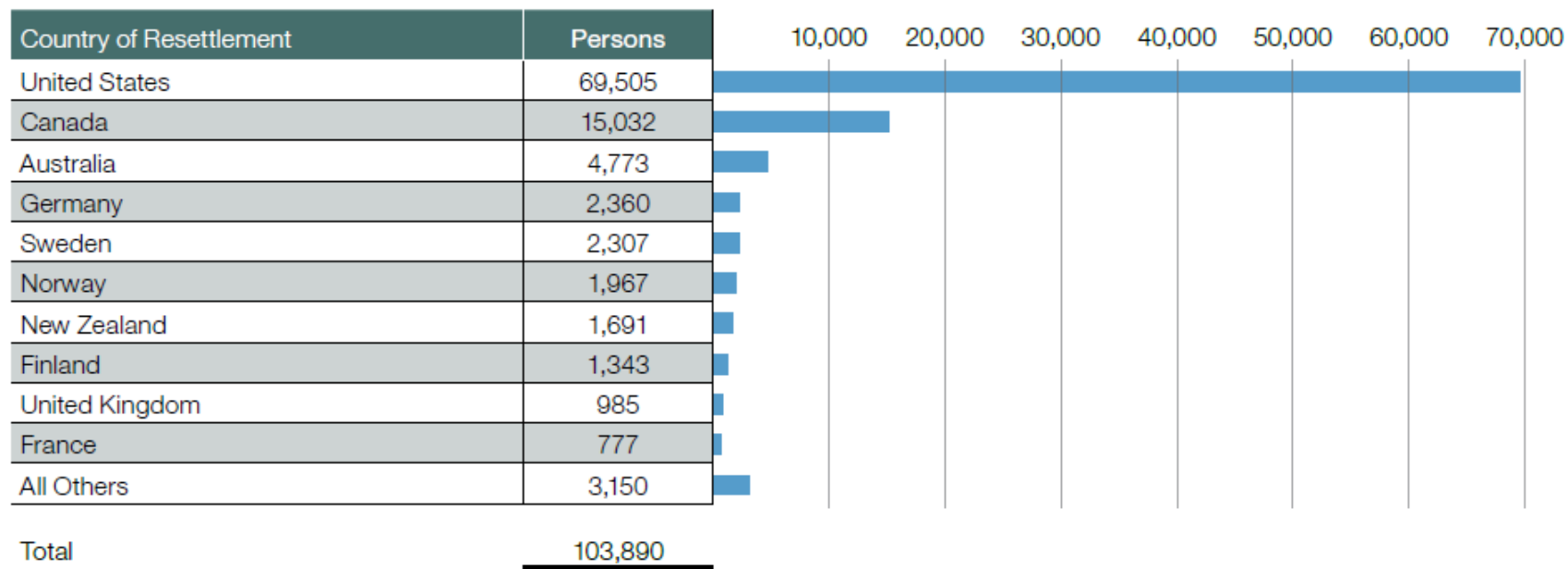
Principales opérations de réinstallation

2014

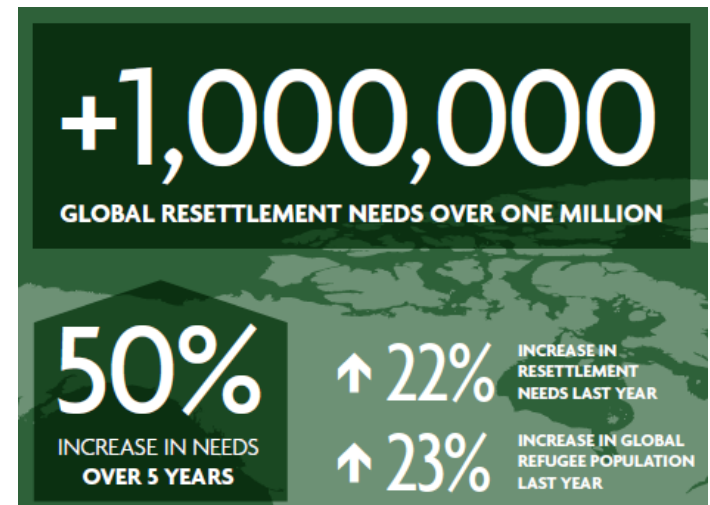
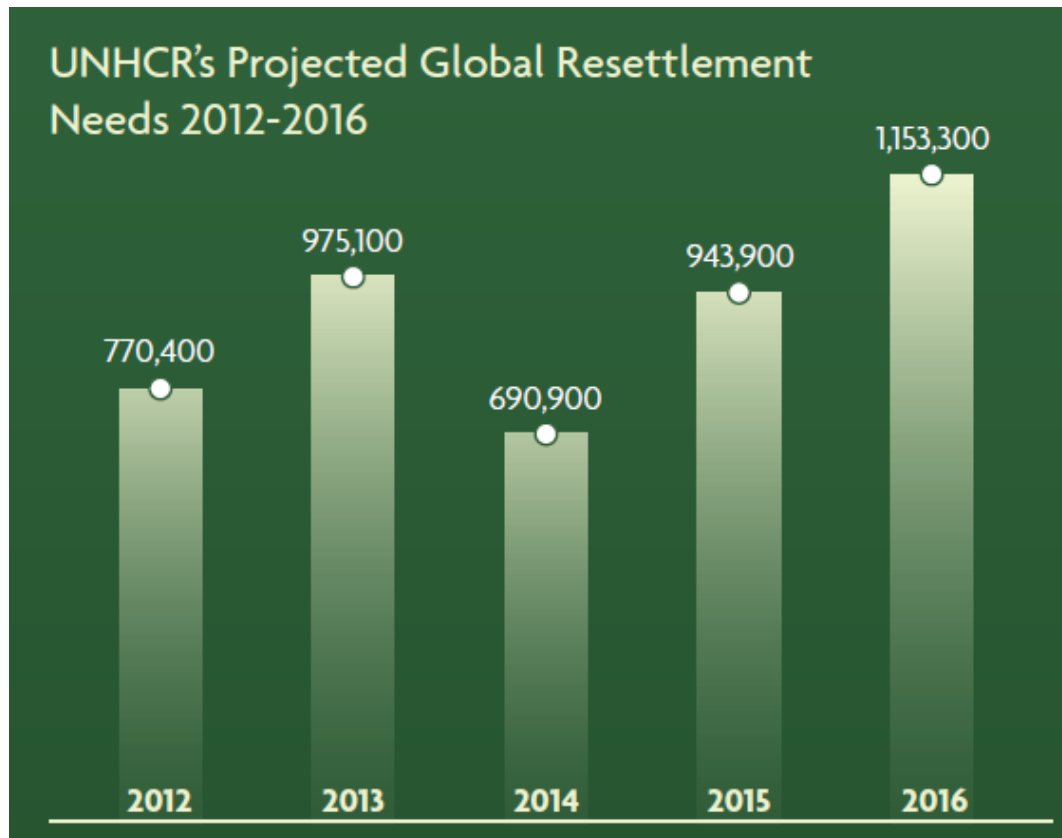


Principaux pays de réinstallation

2014



Besoins de réinstallation au plan mondial



Voies d'admission légales en Suisse

Voies humanitaires d'admission

Réinstallation

Visa humanitaire

Parrainage privé

Evacuation
sanitaire

Autres voies d'admission

Admission des
membres de la
famille

Systèmes de
mobilité de la
main-d'œuvre

Bourses
d'études et
d'apprentissage

Réinstallation en Suisse

- 2013-2016 : **Projet pilote pour 500 réfugiés** touchés par le conflit syrien, lié au programme pilote d'intégration
- 2015-2018 : Action humanitaire d'accueil de 3'000 réfugiés touchés par le conflit syrien

Annoncé – Mars 2015



Révisé – Septembre 2016



Personnes **hors** d'Europe
→ voies d'admission légales!

Personnes déjà **en** Europe
→ voies d'admission légales?

Engagements confirmés depuis 2013

Réinstallation des réfugiés syriens

Canada	38'000
Allemagne	20'000
Norvège	9'000
Suède	2'700
Suisse	2'000
Italie	1'400
Irlande	610
Danemark	390

Source : UNHCR, Resettlement and other forms of admission of Syrian refugees, March 2016.

❖ Le HCR recommande fortement **l'institutionnalisation** et **l'expansion** du programme de réinstallation suisse.

Visa humanitaire

Possibilité de déposer une demande de visa humanitaire (art. 2 al. 4 OEV) :

*«Un visa humanitaire peut être délivré à titre individuel s'il est manifeste que **la vie ou l'intégrité physique d'une personne sont directement, sérieusement et concrètement menacées.** Si l'intéressé se trouve déjà dans un pays tiers, les autorités suisses partent du principe qu'il n'est plus menacé.»*

(Source : www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/faq.html)

PAS un substitut à la procédure d'ambassade

Autres Etats avec un programme de visas humanitaires : Brésil, Argentine, France

- ❖ Le HCR recommande **une pratique plus généreuse** en matière d'octroi de visas humanitaires pour les personnes vulnérables ayant un lien avec la Suisse, même si elles ont déjà fui leur pays d'origine.

Regroupement familial – Principe

En Suisse, limité à la famille nucléaire :
= Conjoint et enfants célibataires mineurs
≠ Enfants célibataires majeurs
≠ Parents et frères et sœurs

PAS de « regroupement familial inversé »
enfants → parents



Regroupement familial – Principe

Le regroupement familial dépend du statut légal :

- **Réfugiés avec asile**
 - Droit au regroupement familial
- **Personnes et réfugiés admis provisoirement**
 - Délai d'attente de trois ans, indépendance de l'aide sociale, etc.
 - Des très grands obstacles, particulièrement pour les personnes handicapées, mères seules, etc.
- **Requérants d'asile**
 - Pas de regroupement familial, sauf dans le cadre d'une procédure Dublin, si les membres de la famille sont déjà en Europe (critères étroits, obstacles formels)
 - Influence de la durée de la procédure

Regroupement familial – Exception?

Exception en vigueur jusqu'au 1^{er} février 2014

Art. 51 al. 2 LA^{asi} (abrogé)

D'autres proches parents d'un réfugié vivant en Suisse peuvent obtenir l'asile accordé à la famille, si des raisons particulières plaident en faveur du regroupement familial.

Programmes de visa humanitaire pour regroupement familial facilité des réfugiés syriens

Sept.-Nov. 2013 : Possibilité de regroupement des membres de la famille élargie

→ PAS de limitation à la famille nucléaire

Depuis mars 2015: Possibilité de regroupement des membres de la famille nucléaire de syriens admis provisoirement

→ PAS de délai de trois ans, etc.

Regroupement familiale - Recommandations

Le HCR recommande

- ❖ **des critères plus souples, prenant en compte le concept de dépendance**
 - Inclusion des personnes dont l'existence dépend directement et substantiellement d'une autre personne
 - Considération de la dépendance sociale, émotionnelle ou économique
- ❖ **une pratique plus généreuse de la reconnaissance du statut de réfugié selon la Convention de 1951** (par exemple pour les réfugiés syriens)
- ❖ **un meilleur statut juridique pour les personnes admises provisoirement, notamment une facilitation du regroupement familial**

Bourses d'études ?

- Avant le début de la guerre en Syrie, 26% de la population était inscrit à l'université (source : UNESCO)
- Etudes interrompues par la fuite
- Danger d'une « génération perdue »

Objectif des bourses

- Possibilité d'entrée légale pour des personnes pas particulièrement vulnérables, mais avec un besoin de protection
- Offrir des perspectives, utiliser des potentiels, contribuer à la reconstruction

❖ Le HCR encourage le gouvernement suisse, en collaboration avec les cantons et les universités, **à développer un programme pilote de bourses d'études**

Exemples: Portugal, République tchèque, Slovaquie, Allemagne, Suède, Royaume-Uni, Etats-Unis, Arménie, Espagne

Voies d'admission légales très limitées !

« Ils font appel aux passeurs car ils ne peuvent pas prendre l'avion et rejoindre les membres de leur famille. »

- Faciliter les voies d'admission légales, en particulier pour permettre aux personnes particulièrement vulnérables (ex. femmes et enfants) d'accéder à la protection
- Réinstallation : première expérience positive, mais peu de places
- Regroupement familial : limité à la famille nucléaire → élargir la définition, faciliter le regroupement, créer des exceptions
- Visa humanitaire : visa seulement garanti en cas de menace contre la vie et l'intégrité physique, MAIS pas d'ambassade suisse en zone de conflit → nécessite une application plus généreuse

Travel safe!



Merci pour votre attention
!

